



Commerce

BAC PRO AGRICOLE

Technicien conseil et vente spécialité animalerie

Nature du diplôme : diplôme national ou diplôme d'État

Durée de la formation : 3 ans (seconde, première, terminale)

Obtention du diplôme : contrôle continu et épreuves terminales

Stage en entreprise : 21 semaines sur 3 ans

Emploi du temps : 50% matières professionnelles 50% matières générales

Objectif de la formation

Mettre en œuvre et organiser des activités commerciales.
Gérer la réception, l'organisation et l'approvisionnement de la marchandise.

Appliquer des techniques d'animation, de communication, de vente et de conseil.

Mettre en oeuvre des pratiques durables en relation avec différents partenaires, qui respectent l'environnement, la réglementation, la législation et la sécurité.

Donner des conseils techniques pour la vente des produits en animalerie

Assurer le maintien de l'état sanitaire des animaux en magasin et le nettoyage des matériels

Renseignements pratiques

Admission :

Si vous êtes en classe de 3^{ème}, de CAP, ou de SEGPA, suivez la procédure AFFELNET mise en place par l'académie et assurée par le collège d'origine.

Contact :
03 20 17 03 90

Programme :

Des modules d'enseignement général

Français, mathématiques, ESC, sciences économiques et sociales de gestion, histoire - géographie, biologie, écologie, technologie de l'information et du multimédia, langue vivante, physique chimie, EPS.

Des modules d'enseignement professionnel

Zootchnie / Animalerie, gestion de l'entreprise et de l'environnement, mercatique, gestion commerciale d'un espace de vente, techniques de vente et animalières, cadre réglementaire, module d'adaptation professionnelle.

21 semaines de stage en milieu professionnel sur les 3 années et des chantiers - école.

Disciplines	Horaires hebdo indicatif
Lettres modernes	2 h
Histoire - Géographie	1,5 h
Langue vivante	1,75 h
Éducation socioculturelle	1,5 h
E.P.S	2 h
Documentation	0,5 h
Biologie - Écologie	2,25 h
Mathématiques	2 h
Physique - Chimie	1,75 h
TIM	0,5 h
SESG / Gest entreprise	1 h
SESG/Gest commerciale (Pratiques encadrées)	0,5 h
SESG/Gest commerciale	3,5 h
PS/Animalerie	4,25 h
Sc et tech pro	1 h

Après le Bac Pro Technicien conseil et vente spécialité animalerie

Accès aux métiers :

- Vendeur en animalerie
- Chef de rayon animalerie

Poursuite d'étude possible

- BTSa Technico-commercial

Plus d'informations sur nos filières :

 www.eplefpadesflandres.com

 @eplefpadesflandres

 @lyceehorticoledelomme